

# Comment créer et gérer une Sem à opération unique ?

Créées depuis le 1er juillet 2014, les Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) sont un nouvel instrument d'intervention de la gamme des Entreprises publiques locales mis à la disposition des collectivités locales. Elles doivent permettre simultanément de sélectionner le meilleur actionnaire privé et de finaliser le contrat que la collectivité actionnaire souhaite lui confier. Comment créer une SemOp sur des bases solides ? Comment mener à bien les étapes clés de sa constitution ? Enfin, comment en assurer un fonctionnement optimal ? Recommandations et retours d'expériences de la Fédération des Epl à l'origine de la création de ce nouvel opérateur proposé aux élus locaux.

## Objectifs

- Savoir diagnostiquer la faisabilité d'un projet de création de SemOp
- Acquérir les fondamentaux de la création d'une SemOp
- Maîtriser le fonctionnement et le management d'une SemOp

## Publics

- Les élus, directeurs et collaborateurs des collectivités territoriales
- Les présidents et administrateurs des Epl
- Les juristes

## Dates et lieu

.....  
au choix :

• **8 avril 2015** (9h30/17h30)

• **29 octobre 2015** (9h30/17h30)  
dans les locaux de la Fédération des Epl

95, rue d'Amsterdam - 75008 Paris

## Programme

### Préalable à la création d'une SemOp : les études de faisabilité

- L'identification d'un besoin au niveau local
- La définition d'un projet économique
- Les études de marché : analyse stratégique, définition du plan d'action
- Les études financières : business plan, plan de trésorerie, calibrage du capital social
- Les scénarii de création d'une SemOp

### Les étapes de la constitution de la SemOp

- La détermination de l'objet social
- La constitution du tour de table
- La répartition du capital social
- Le cas des tiers actionnaires
- La rédaction des statuts et les points de vigilance
- L'organisation de la gouvernance
- Les délibérations et la signature des actes
- La réunion des organes dirigeants de la Spl

### Les spécificités de la SemOp

- Le choix de l'actionnaire opérateur
- la structuration des offres de cotraitance
- La procédure applicable selon le type de contrat prévu
- Le recours au bail emphytéotique administratif
- Le pacte d'actionnaires
- La qualité de pouvoir adjudicateur
- Les contrats subséquents et la sous-traitance
- Les figures interdites

### Le fonctionnement de la SemOp

- Le recrutement et le statut du personnel
- Le recours aux agents publics
- Les modalités de financement de la société
- Le statut fiscal de la Spl
- Le régime des aides économiques
- La comptabilité applicable
- Les marchés des SemOp
- Les contrôles internes et externes

## Intervenant

Un expert du département juridique de la Fédération des Epl

## Tarif individuel

(Frais pédagogiques, documentation, déjeuner)  
Collectivités territoriales, Epl adhérentes (à jour de cotisation) : 550 € HT (660 € TTC)  
Autres : 715 € HT (858 € TTC)

## Contact et inscription

Françoise Dhérin  
Département communication et formation  
Tél. : 01 53 32 22 04  
f.dherin@lesepl.fr